

POLITIQUE ANTI-CORRUPTION – VIVALIS SALAF

La **lutte contre la corruption** se traduit au quotidien par l'adoption de comportements irréprochables des collaborateurs de **VIVALIS SALAF** envers ses parties prenantes (clients, fournisseurs, actionnaires, personnel, partenaires).

La **politique anti-corruption** sert de référence pour guider les collaborateurs au quotidien pour l'identification des situations de corruption dans l'exercice de leurs fonctions et agir en conséquence.

❖ **Corruption et Trafic d'influence**

VIVALIS SALAF s'engage à prévenir et à lutter contre la corruption et le trafic d'influence dans toutes ses activités.

Notre politique repose sur les principes fondamentaux suivants :

- **Intégrité et transparence** : Nous agissons avec honnêteté et éthique dans toutes nos relations.
- **Respect des lois et réglementations** : Nous respectons scrupuleusement les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre la corruption.
- **Tolérance zéro** : Nous ne tolérons aucune forme de corruption ou de trafic d'influence.

Nous encourageons nos collaborateurs, clients et partenaires à signaler tout cas suspect.

❖ **Corpus documentaire**

VIVALIS SALAF a mis en place une **politique anti-corruption** pour garantir un comportement irréprochable de ses collaborateurs envers toutes les parties prenantes.

La politique anti-corruption trouve ses fondements dans les lois en vigueur, la Directive BKAM 1/W/2022, le code de déontologie et d'éthique de **VIVALIS SALAF** et les procédures internes

La politique s'applique à tous les collaborateurs de **VIVALIS SALAF** et définit des règles strictes pour l'acceptation des cadeaux et invitations.

❖ **Sanctions en cas de non-respect**

Toute violation à la politique anti-corruption expose son auteur aux sanctions disciplinaires prévues par le Statut du Personnel sans préjudice de celles prévues par la loi.



❖ **Formation et sensibilisation des employés**

VIVALIS SALAF s'engage à former et sensibiliser ses collaborateurs sur les risques de corruption et les bonnes pratiques à adopter.

Les membres de l'organe de direction s'engagent à promouvoir une culture d'intégrité et de probité, et à veiller à l'application effective du dispositif anti-corruption.

❖ **Dispositif d'alerte et d'éthique**

Signalement de situations contraires à l'éthique : Le signalement responsable de tout comportement contraire à l'éthique est fortement encouragé par **VIVALIS SALAF**.

VIVALIS SALAF met à disposition de son personnel et ses partenaires, un dispositif d'alerte, à la fois pour la dénonciation ainsi que pour les demandes d'informations liées aux aspects liés à la corruption, et ce dans le respect des dispositions en vigueur sur la protection des données à caractère personnel

Protection des lanceurs d'alerte : L'identité des lanceurs d'alerte est protégée et ils ne peuvent faire l'objet de représailles.

Confidentialité et traitement des alertes : Les alertes sont traitées de manière confidentielle et font l'objet d'une analyse approfondie.

❖ **Procédures et dispositif mis en place**

La procédure mise en place afin de signaler les incidents de corruption consiste à l'envoi d'un mail de signalement à la boîte mail générique : Alertethique@vivalis.ma

❖ **Exercice des droits relatifs à la loi 09-08**

Conformément à la loi N°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des informations vous concernant. Pour l'exercice de ces droits, veuillez-vous référer aux mentions légales, notamment celles relative à la protection des données à caractère personnel. La demande de traitement des données personnelles des fournisseurs et des partenaires fera l'objet d'une demande auprès de la CNDP.